

## **Assemblée générale annuelle du SNTA – FO Casino - Le Cap d'Agde – juin 2011**

**Les délégués du SNTA-FO Casino** des filiales du Groupe Casino, DCF, CAF Casino, R2C, Easydis, EMC, C'chez Vous, se sont réunis en Assemblée Générale, les 16 et 17 juin 2011.

Ils ont analysé, dans les rapports des différentes sociétés, la situation sociale et syndicale dans leur secteur d'activité et au niveau du Groupe Casino. Ils ont également examiné la situation dans la Grande Distribution ainsi que sur le plan interprofessionnel.

Les délégués et élus FO ont élaboré la présente résolution qui reprend, en synthèse, leurs réflexions et leurs travaux sur l'emploi, les conditions de travail, les rémunérations ainsi que sur la syndicalisation et le fonctionnement des instances représentatives du personnel.

\*\*\*

**Depuis notre dernière réunion, en 2010, bien des événements auront marqué l'actualité sociale sur le plan interprofessionnel, dans nos branches professionnelles et au sein de notre entreprise.**

### **Sur le plan interprofessionnel**

L'actualité 2010 a été dominée par le conflit des retraites dont la réforme a finalement été adoptée par le parlement. Mais le débat sur les retraites n'est pas clos. C'est une loi profondément injuste car elle fait peser l'essentiel de la charge sur les salariés et, contrairement à un certain discours politique lors de cette réforme, le financement de nos régimes de retraite de base n'est pas assuré à terme.

En 2011, l'action de la Confédération FO a été déterminante dans les négociations paritaires sur la nouvelle convention d'assurance chômage et sur les retraites complémentaires. Ces accords ont été signés par FO car ils permettent de garantir les droits essentiels aux salariés

### **La situation dans la grande distribution**

La Grande Distribution intégrée doit faire face à de nombreux défis. Ainsi, dans un contexte économique difficile et persistant, s'ajoute une phase de mutation dans les structures commerciales et dans les modes de consommation avec, pour de nombreux points de vente, des chiffres d'affaires qui reculent ou au mieux qui stagnent, contrairement au secteur hard-discount qui lui progresse.

Dans cette situation, « par plans de réorganisation successifs » sur le plan commercial et sur celui du management, les entreprises opèrent des réductions d'effectifs avec des suppressions de poste, des non remplacements, le tout ayant des incidences sensibles sur les conditions de travail.

La Grande Distribution traditionnelle et intégrée, représentée en France par Casino, Carrefour et Auchan, ne crée plus d'emplois, maintenant elle en perd !

Nouvelles réglementations, segmentation accrue du marché, concurrence féroce, envolée du commerce par Internet... Un ensemble conduisant la Grande Distribution intégrée, à s'adapter et réduire ses coûts : relais de croissance à l'étranger, marques distributeurs, gestion des stocks, multiplications des caisses automatiques, optimisation des effectifs....

### **Face à ces bouleversements, les premières victimes sont les salariés.**

L'optimisation des paramètres « prix - choix - services » est ardu, et il n'est pas évident d'offrir des services et de maintenir les marges. Mais les réductions d'effectifs ont aussi des effets néfastes sur le service que le client est en droit d'attendre dans nos établissements.

De plus, dans les Cafétérias, des formules de location-gérance, de franchise ont tendance à se multiplier, avec des conséquences très négatives sur le statut social des personnels.

Nos collègues, en relation avec leur Fédération, la FGTA-FO, ont donc besoin de toute leur énergie pour limiter les impacts sur l'emploi, les conditions de travail et le statut social.

Dans ce contexte, bien sûr, les négociations salariales sont sous-pression. Mais après une année 2010 difficile, l'accord de branche Grande Distribution obtenu par la FGTA FO en 2011 devait nous aider, à obtenir des négociations plus concrètes au niveau de l'entreprise.

Le comité national fédéral de la FGTA-FO, réuni en mai 2011, soulignait que l'augmentation des salaires est la revendication prioritaire de ses syndicats. De fait, en 2011, nombre de conflits ont éclaté face à des propositions patronales jugées insuffisantes par les salariés. Les négociations toujours difficiles, ont abouti soit à des accords de compromis acceptables évitant un vide social et conventionnel, soit hélas à des constats de désaccords.

Le salaire, c'est le pouvoir d'achat et ce sont aussi nos prestations sociales. Ainsi, l'octroi d'une « prime exceptionnelle » discutée actuellement au Parlement, de plus restrictive quant à son application, ne peut constituer une réponse acceptable à nos revendications.

### **Au Groupe Casino, sur l'emploi, les conditions de travail, les rémunérations**

Au vu des bilans sociaux et des rapports d'experts, confirmant le vécu quotidien des salariés, la situation s'est à nouveau dégradée au niveau des effectifs dans nos établissements, depuis un an.

Les rénovations immobilières ou autres, certes indispensables, ne peuvent masquer la problématique des conditions de travail qui s'aggravent sérieusement. La détérioration de l'appareil commercial dans nos magasins reste une réalité, avec moins de personnel pour assurer correctement le fonctionnement des différents services. Dans les hypermarchés, la pertinence de l'extension des ouvertures tardives n'est toujours pas démontrée.

L'ouverture du dimanche est toujours un problème d'actualité pour les salariés du commerce, car elle entraîne une détérioration des conditions de vie de nos collègues.

C'est pourquoi, nous ne devons pas relâcher notre action syndicale pour combattre les extensions et autres assouplissements induits par la loi de 2009. Notre souci légitime de défendre l'outil de travail, ne peut se faire au détriment de la vie familiale des salariés.

Rappelons aussi que grâce à FO, certains accords ont pu être négociés au plan départemental, pour limiter les ouvertures et trouver ainsi localement un point d'équilibre.

Pour l'ouverture le dimanche matin, la notion de magasin à dominante alimentaire, applicable en principe aux supermarchés, connaît depuis 7/8 ans des dérives provoquées par des hypermarchés franchisés ouverts aussi le dimanche matin, dérives qui mettent en cause la stabilité de nos magasins intégrés.

Récession économique, compression des effectifs, nouvelles organisations... autant de facteurs qui engendreront des situations de souffrances au travail, comme nous l'évoquions déjà en juin 2010.

La priorité est donc à la prévention. L'accord Groupe Casino du 8 décembre 2010, sur la santé et la sécurité au travail, négocié et signé par FO, témoigne de la volonté de favoriser l'amélioration de la Santé au travail et de la Prévention des Risques Professionnels.

La protection de la santé doit être intégrée à part entière dans les processus de décisions et dans le fonctionnement au quotidien. La mise en œuvre, sur le terrain, est importante.

Le rôle du CHSCT doit être optimisé et nos structures syndicales doivent s'investir. C'est une institution qui a une mission primordiale : améliorer les conditions de travail et empêcher que celles-ci ne deviennent insupportables. Dans les supermarchés, les DP sont investis des missions du CHSCT.

Rien ne sera possible en termes d'amélioration des conditions de travail et de baisse des accidents du travail, si les effectifs ne sont pas revus à la hausse. Revendiquer des « bras supplémentaires » est une demande pragmatique vis-à-vis du personnel de nos établissements et vis-à-vis de l'image de nos enseignes et du souci que nous avons à vouloir assurer un service client de qualité.

Dans les instances représentatives du personnel, dans leur établissement, les élus FO du CE, des DP, du CHSCT, ont donc une mission essentielle pour défendre les salariés et faire respecter les accords obtenus par notre organisation syndicale, au niveau de l'entreprise et au niveau de la branche. Les élus FO ont la légitimité de faire appliquer puisque leur syndicat FO, lui, est signataire de ces accords.

Faire appliquer, se faire respecter, passe par notre engagement d'être au service des salariés.

Au sein des CE et CSE, certes les activités sociales ont leur importance, mais les élus ne sont pas uniquement les gestionnaires de ces activités. Les élus ont des attributions importantes sur le plan professionnel et économique, attributions qu'il ne faut pas négliger car elles constituent une voie primordiale dans l'information et la consultation, un droit de regard finalement dans la gestion de l'établissement, dans l'intérêt de tous les salariés que nous représentons.

FO est un syndicat interprofessionnel. FO a des élus parmi les employés et dans l'encadrement. Tout en conservant leur spécificité, les cadres et agents de maîtrise sont eux aussi des salariés. Aussi nos actions sont fondées sur les valeurs de solidarité entre toutes les catégories de salariés et elles visent à représenter, défendre et promouvoir les intérêts de chacun sans les isoler.

« Le Casino » c'est aussi un axe commercial historique, avec ses nombreuses superettes tenues par nos gérantes et gérants mandataires, dont le métier et le statut particulier sont défendus par FO. Il est souligné le bon résultat des élections 2010 de nos collègues Gérants Petit Casino. Face à 5 syndicats FO reste la 1<sup>ère</sup> organisation avec 37 % des voix et 45 % des sièges. Ce résultat prouve que les gérants dans leur grande majorité veulent la pérennité de leur emploi, qu'ils veulent plus de pouvoir d'achat et une reconnaissance bien justifiée et méritée.

Le Groupe innove en permanence dans ses actions commerciales et dans ses choix stratégiques.

C'est une nécessité économique dans un environnement de plus en plus complexe. Mais l'entreprise a aussi, une responsabilité sociale afin de permettre à ses salariés de valoriser leur métier et de favoriser leur développement et leur avenir professionnel.

Des accords existent en termes de formation mais il est nécessaire de concrétiser, en parallèle, la reconnaissance de l'expérience et les compétences acquises par les employés. C'est tout l'objet de nos revendications, notamment à DCF, sur la grille des classifications et sur l'instauration d'un échelon C supplémentaire par exemple dont les négociations viennent de reprendre.

L'action de FO pour réduire la précarité de certains contrats de travail est reconnue. FO ne se contente pas de revendiquer, il fait, il concrétise par des accords au niveau de notre Convention Collective Nationale et dans les différentes sociétés.

La précarité, source d'inégalité sociale, s'exerce par des contrats à durée déterminée et des contrats temps partiel contraints.

Concernant le travail à temps partiel, soulignons l'action permanente engagée par FO Casino depuis plus de 10 ans pour revaloriser ces contrats horaire, appliqué en grande partie sur du personnel féminin. Ainsi dans nos magasins, année après année, nos accords ont permis de relever la base contrat de 22 heures à 30 heures, puis en 2008 sur une nouvelle dynamique, vers un temps complet.

Mais, il y a encore des facteurs d'inégalités, un décalage toujours important sur la population féminine qui est la plus sollicitée sur le travail à temps partiel. FO Casino va poursuivre et accentuer son action pour réduire cette précarité.

**« Nous avons des revendications et les moyens de les réaliser » pour reprendre l'expression de notre secrétaire général de la Confédération FO, Jean-Claude Mailly, à l'issue de congrès de Montpellier, en février 2011.**

Avoir de bonnes revendications et se donner les moyens de les réaliser par le développement et la syndicalisation. Telle est notre feuille de route syndicale pour cette nouvelle année 2011-2012.

Nous le savons, nous ne devons compter que sur nous-mêmes ! Entre discours démagogiques d'un côté et réduction accentuée des coûts de l'autre, la ligne de conduite du SNTA-FO Casino repose sur sa capacité à réaliser une action concrète au service des salariés et des gérants mandataires.

L'organisation du travail syndical exige des efforts constants des femmes et des hommes qui composent nos équipes, à tous les niveaux de la structuration du SNTA-FO. C'est ensemble que nous pourrions obtenir des résultats concrets et continuer à être reconnu auprès des salariés.

Nous savons que nous pouvons compter aussi sur l'aide de notre Fédération, la FGTA-FO, notamment en pesant de tout son poids dans les négociations de branche, dont les accords collectifs contribuent à l'amélioration des droits des salariés de toute une profession.

S'agissant de la FGTA, nous saluons à nouveau la réélection à la Commission Exécutive Confédérale de notre camarade Rafaël NEDZYNSKI, lors du congrès de Montpellier.

\*\*\*

Les délégués du SNTA-FO Casino réunis ce jour en assemblée générale réaffirment leur attachement à l'indépendance syndicale, seul moyen d'exercer un véritable contrepoids à l'encontre des gouvernements en place, de l'État et du patronat.

Face aussi au défi imposé de la représentativité des organisations syndicales de salariés, il est essentiel que nous maintenions à la fois nos conceptions et nos pratiques syndicales, ainsi que nos revendications.

Fidèles à ces principes et sur les Valeurs de notre organisation syndicale, le SNTA-FO Casino appelle tous ses délégués et élus à développer encore plus la Syndicalisation vers FO. Ainsi nous marquerons, ensemble, notre détermination vers la satisfaction de nos revendications et vers une meilleure justice sociale.

Je vous remercie de votre attention

Pour le SNTA-FO Casino